

Mémo d'accueil pour la rentrée scolaire 2023/2024

L'équipe du temps périscolaire

Le service périscolaire est organisé par la commune de La Buisse :

Anne Challier, responsable du service

Marlène/Claire, assistantes administratives

Carole et Domitille, coordinatrices périscolaire et PEDT

Martine, Nelly, Florence, Eva et Marlène/Claire, ATSEM de l'école maternelle

Fabienne, Valérie, Marilyne, Mireille, Nadia, Anne, Evelyne, Roland, Yasmina, Agnès et Sandra, agents polyvalents du service périscolaire

Vos contacts

Le bureau périscolaire :

infoperiscolaire@labuisse.fr

Tél : 04.76.55.07.88

Permanences téléphoniques en période scolaire :

=> lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h

Contacts pendant les temps périscolaires :

accueil maternelle : 06.02.52.65.74

accueil élémentaire : 06.02.52.65.75

coordinatrice Périscolaire : 06.02.47.32.26

L'équipe de direction sur le temps scolaire

Pour tous renseignements ou toutes urgences sur les temps d'école, la personne à prévenir est la directrice de l'établissement.

N'hésitez pas à laisser un message mail ou téléphone.

Connaissez-vous les
intervenants municipaux sur le
temps scolaire ?

Isabelle Thomasset :

Intervenante musique

Cyril Breynat : Educateur
territorial des activités physiques
et sportives (ETAPS)

Vos contacts

École maternelle :

Marion PARREL

Jour de décharge : vendredi :

ce.0382828t@ac-grenoble.fr

Tél : 04 76 55 04 34

École élémentaire :

Nicole PIGNARD-MARTHOD

Jours de décharge : jeudi et vendredi :

ce.0380241f@ac-grenoble.fr

Tél : 04 76 55 00 92

Les associations liées à l'école

L'APE :

L'Association des Parents d'élèves (APE) regroupe des parents de l'école maternelle et/ou élémentaire. Elle organise des événements pour collecter des fonds et participer aux financements des projets des écoles. Adhérez et/ou rejoignez l'équipe en devenant bénévoles ! Toute aide même ponctuelle sur l'année est essentielle à son fonctionnement.

Les parents délégués de l'école maternelle et de l'école élémentaire :

Ils représentent officiellement les parents d'élèves aux conseils d'école. Ils sont là pour transmettre vos demandes ou remarques à la mairie et au corps enseignant. Ils peuvent aussi servir de modérateurs (à la demande des parents ou de l'école) en cas de problèmes

Vos contacts

APE :

labuisse.ape@gmail.com

Parents délégués de l'école :

Parents délégués maternelle :

parentsmaternelle.labuisse@gmail.com

Parents délégués élémentaire :

parentselementaire.labuisse@gmail.com

Organisation de la journée d'un élève - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Enfants non inscrits sur l'accueil périscolaire du matin.

Accueil Périscolaire du Matin

Lieu : portail métallique de l'école maternelle, sonnette « chalet »

Maternelle

De 7h30 à 8h20
(arrivée max 8h15)

Élémentaire

De 7h30 à 8h10
(arrivée max 8h05)

Matinée d'école

Ouverture du portail pour déposer votre enfant à l'école :

Maternelle : 8h20 - 8h30
Élémentaire : 8h10 - 8h20

Temps scolaire :

Maternelle : 8h30 - 11h40
Élémentaire : 8h20 - 11h45

Ouverture du portail pour récupérer votre enfant à l'école :

Maternelle : 11h35 - 11h40
Élémentaire : 11h45

Enfants NON INSCRITS à l'ACCUEIL périscolaire du soir ou à une activité annuelle

Élémentaire : Les enfants peuvent légalement sortir seuls sans autorisation parentale nécessaire de l'école s'ils ne sont pas inscrits au périscolaire.

Pause déjeuner

Possibilité 1 :

Accueil Périscolaire du Midi (sans le repas)

Maternelle

Service indisponible jusqu'à la fin des travaux du restaurant scolaire (date prévisionnelle : décembre 2023).

Élémentaire

Lieu : portail élémentaire
Horaires : 11h45 - 12h30

Possibilité 2 :
Accueil restaurant scolaire

Les enfants sont pris en charge durant toute la pause méridienne (de la sortie au retour en classe).

Les enfants sont récupérés par les personnes autorisées.

Après-midi d'école

Ouverture du portail pour déposer vos enfants à l'école :

Maternelle : 13h25 - 13h35
Élémentaire : 13h35 - 13h45

Temps scolaire

Maternelle : 13h35 - 16h25
Élémentaire : 13h35 - 16h20

Ouverture du portail pour récupérer votre enfant à l'école :

Maternelle : 16h20 - 16h25
Élémentaire : 16h20

Enfants NON INSCRITS à l'ACCUEIL périscolaire du soir ou à une activité annuelle

Élémentaire : Les enfants peuvent légalement sortir seuls sans autorisation parentale nécessaire de l'école s'ils ne sont pas inscrits au périscolaire.

Accueil Périscolaire du Soir

Au-delà d'un retard de 5 min, la 2^{ème} heure sera facturée.

Maternelle

Créneau 1 : 16h25 - 17h20
Créneau 2 : 17h20 - 18h15

Lieu : Souris Verte

Élémentaire

Créneau 1 : 16h20 - 17h20
Créneau 2 : 17h20 - 18h15

Lieu : portail élémentaire
(Si pluie : portail maternelle sonnette chalet)

Activités annuelles périscolaires de la MJC et Tennis Club

Les intervenants viennent chercher les enfants directement après l'école ou à l'accueil périscolaire à 17h en fonction des activités.

Les enfants inscrits sont récupérés par les personnes autorisées au périscolaire ou sur le lieu de l'activité. Les enfants d'élémentaire peuvent légalement sortir seuls
SUR AUTORISATION PARENTALE NÉCESSAIRE écrite.

Durant la journée, votre enfant est sous la responsabilité de différentes structures (école, service périscolaire, associations...). Chacune a son propre règlement qui organise le fonctionnement, les modalités d'inscription et de tarifs.

Pour toute absence ou sortie anticipée, merci de prévenir toutes les structures qui auraient dû accueillir votre enfant.



Les modalités de réservation et d'annulation Des temps de l'accueil périscolaire (hors activités périscolaires associatives)

Les réservations aux différents temps périscolaires s'effectuent par les familles sur le portail famille après avoir complété un dossier d'inscription auprès du service.

Retrouvez le fonctionnement du service périscolaire, les modalités de réservation et d'annulation sur le règlement intérieur disponible sur le site de la mairie, <https://labuisse.jimdo.com/> rubrique je vous guide/je suis parent.

Accueil périscolaire du matin :

La réservation ou l'annulation de l'accueil périscolaire du matin sont acceptées au plus tard :

- Le vendredi avant 8h pour le lundi
- Le lundi avant 8h pour le mardi
- Le mercredi avant 8h pour le jeudi
- Le jeudi avant 8h pour le vendredi

ATTENTION Nouvel
horaire de
réservation



Pause déjeuner et accueil périscolaire du midi :

Les modalités de réservation ou d'annulation sont les mêmes que l'accueil périscolaire du matin.

Accueil périscolaire du soir :

La réservation ou l'annulation de l'accueil périscolaire du soir s'effectue au plus tard le matin même avant 8h. Les parents sont tenus de respecter les horaires. À 17h20, au-delà de 5 minutes de retard, l'enfant sera automatiquement inscrit au 2^{ème} créneau et il sera facturé.



Étude surveillée :

Les élèves de l'école élémentaire (du CP au CM2) peuvent bénéficier de l'étude surveillée sur inscription et dans la limite des places disponibles le lundi, mardi ou jeudi de 16h20 à 17h20.

L'étude surveillée n'a pas pour but d'être une aide aux devoirs. Les enfants sont autonomes dans leurs devoirs.

Les demandes de réservation en Étude Surveillée s'effectuent annuellement ou ponctuellement au plus tard le vendredi avant 8h pour la semaine qui suit directement sur le Portail Famille. Si la demande de réservation est refusée, l'enfant sera systématiquement inscrit en accueil périscolaire.

L'annulation de l'étude surveillée est à transmettre au plus tard la veille (jour scolaire) avant 8h sur le portail famille ou à infoperiscolaire@labuisse.fr

Les enfants sont inscrits pour l'heure complète et ne peuvent donc pas être récupérés par leur famille avant la fin de l'étude surveillée.

A SAVOIR !

Vous êtes à la recherche d'une solution d'accueil ou d'une assistante maternelle pour votre enfant sur les temps périscolaires (matin, midi, après l'école) ou pendant les vacances scolaires ?

Le Relais Petite Enfance L'envol peut vous aider et vous accompagner dans les démarches administratives.



Contact

Tél. : 04 76 07 86 92
accueil@relaisl'envol.org





Les activités périscolaires associatives annuelles gérées par la MJC et le Tennis Club

Ces activités nécessitent un engagement à l'année et une inscription auprès de l'association concernée.
La MJC et le tennis club proposent des activités périscolaires pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire :

Pour les enfants inscrits en activités annuelles :

Ils sont pointés par l'intervenant de l'association dans la cour de l'école puis sont amenés sur le lieu de l'activité.

→ Activités gérées par la MJC (à compter du 18 septembre) :

Lundi :

Atelier créatif, 16h20 - 17h50 avec Lucie, pour les élémentaires 6/10 ans

Mardi :

Atelier couture, 17h - 18h30 avec Lucie (pour les 6/10 ans - élémentaire)

Hip-hop, 17h - 18h avec Florent (8/10 ans)

Jeudi :

Dessin, 17h30 - 18h30 avec Pascale (pour les 7/11 ans - élémentaire)

Hip-hop, 16h20 - 17h20 avec Florent (pour les 6/7 ans - élémentaire)

Hip-hop, 17h20 - 18h20 avec Florent (pour les 9/12 ans)

Trail 16h20 - 17h20 avec Théau (pour les 7/9 ans)

Vendredi :

Atelier Manga, 16h20 - 17h50, avec Lucie (à partir de 7 ans)

→ Activité gérée par le tennis club (à compter du 13 septembre) :

Lundi : 16h30 - 18h00 pour les élémentaires

Mardi :

16h30 - 18h00, pour les élémentaires

16h40 - 17h40 pour les maternelles

Jeudi : 16h30 - 18h00 pour les élémentaires

Vendredi : 16h30 - 18h00, pour les élémentaires

Les parents récupèrent les enfants directement sur le lieu de l'activité.

→ Pour les cours de tennis qui commencent à 18h :

Les enfants sont attendus directement au club et récupérés par les parents au club après l'entraînement.

Pour connaître toute l'offre des activités, les créneaux horaires et les tarifs,
n'hésitez pas à contacter la MJC et le Tennis Club

Contacts

Secrétariat de la MJC :

Tél. : 04 76 06 10 40

mjc-labuisse@orange.fr

Tennis Club :

tennisclublabuisse@gmail.com

Le mercredi

L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances est organisé par la MJC :

Tarifs, horaires et inscription disponibles sur le site internet de la MJC

Retrouvez toutes les informations sur le site <https://www.mjc-labuisse.fr/>



Activités proposées aux enfants le mercredi :

Ces activités nécessitent un engagement à l'année et une inscription auprès de l'association concernée.

=>Par la MJC : danse modern jazz et de la gym enfants

Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs du mercredi peuvent être amenés sur l'activité danse modern jazz et gym enfants.

=>Par le Tennis Club : cours de tennis

Créneaux pour les enfants de l'élémentaire : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Créneau de Mini-Tennis pour les enfants de maternelle : de 15h à 16h

Excellente rentrée à tous les élèves de La Buisse !

Ce document a été rédigé en collaboration avec les acteurs scolaires, périscolaires et associatifs.
Il présente les différents acteurs éducatifs et l'organisation de l'accueil de vos enfants à l'école et sur les temps périscolaires